Polémique au sujet des *prétendues scissions de l'Internationale* »

[[Cet article à été publié sans le titre «Polémique...»]]

Au Comité fédéral jurassien.
Citoyens,

En attendant la réponse collective que la Fédération jurassienne ne manquera sans doute pas de faire à la brochure que M. Karl Marx vient de publier en trois langues, *aux frais de l'Internationale*, contre quelques-uns des plus dévoués fondateurs de cette Association, je vous demande la permission de répondre dans les colonnes du *Bulletin* au sujet de trois faits qui me sont personnels.

La brochure Marx dit (page 10 de l'édition française) :

«Le Conseil général, qui avait dédaigné les attaques du *Progrès, organe personnel de Bakounine*....»

J'ai été rédacteur du *Progrès* jusqu'au moment où la Commission d'éducation du Locle m'a frappé, pour ce fait, d'une destitution dont je m'honore (août 1869) ; et dès lors je n'ai pas cessé de collaborer à ce journal jusqu'à son dernier numéro ; je suis donc bien placé pour savoir ce qu'a dit le *Progrès*, et de qui il a été l'organe. Eh bien, je déclare d'abord que dans les 28 numéros du *Progrès* de 1869 et dans les 14 numéros du Progrès de 1870 (qui forment la collection complète de ce modeste journal), il a été question *trois fois seulement* du Conseil général, et que ces trois fois le *Progrès* en a parlé, non pour l'attaquer, mais pour lui témoigner sa confiance et sa sympathie [[Voici le texte complet des trois seuls passages du *Progrès* où il est question du Conseil

général :

Progrès du 16 octobre 1869. (L'article où se trouve ce passage est une réponse à M. Maurice Hess, littérâtre juif qui nous avait accusés dans le *Réveil* d'avoir voulu transférer le siège du Conseil général de Londres à Genève.) — «Qu'est-ce que c'est que ce prodigieux projet de transférer le Conseil général à Genève ? Lequel de nous, nous vous le demandons, socialistes de la Suisse romande, avait rêvé une chose pareille ? Nous voilà donc transformés en ténébreux conspirateurs, recevant les directions d'un agent du gouvernement russe, intriguant contre le Conseil général de Londres, et *minant sourdement* — ce sont les expressions de M. Maurice Hess — *l'organisation de l'Internationale*. Vous en doutiez vous, vous tous qui luttez avec nous contre le privilège bourgeois, qui cherchez à créer partout des associations ouvrières et à les affilier à l'Internationale, qui combattez pour l'Internationale, — vous qui êtes persécutés pour l'Internationale, — vous en doutiez-vous qu'on allait vous représenter au public parisien comme cherchant à détruire l'Internationale ?

«Ah ! prenons bien garde, compagnons, à cette tactique infernale de nos adversaires, qui cherchent à nous tuer par le poison du soupçon et de la défiance mutuelle.»

Progrès du 4 décembre 1869. (À propos de la querelle entre le *Social-Demokrat* et le *Volksstaat*.) — «Il nous semble qu'il serait du devoir du Conseil général de notre Association d'intervenir, d'ouvrir une enquête sur ce qui se passe en Allemagne, de prononcer entre Schweitzer et Liebknecht, et de faire cesser par là l'incertitude où nous jette cette étrange situation.»

Progrès du 11 décembre 1869. — «Nous recevons de notre Conseil général à Londres la pièce suivante, qui exprime envers les socialistes irlandais, les fénians, une sympathie à laquelle nous nous associons pleinement.» (Suit le manifeste du Conseil

général au sujet des fénians.)

Dans le même numéro commence la reproduction du *Rapport présenté par le Conseil général au Congrès de Bâle*, reproduction qui se termine au numéro du 15 janvier 1870.

On voit, par cette reproduction des seuls passages du *Progrès* où il soit question du Conseil général, ce qu'il faut penser de la bonne foi de M. Marx parlant des «attaques du Progrès contre le Conseil général».]]. Nous avions si peu la pensée de l'attaquer, à cette époque, que les délégués des sections du Jura ont voté le maintien du Conseil général à Londres, et que ce sont eux qui ont proposé de lui donner certains pouvoirs administratifs [[M. Marx en convient, et trouve plaisant de nous en faire un reproche : «Si le Congrès de Bâle» dit-il page 29, «étendit outre mesure les limites des attributions du Conseil général, à qui la faute, sinon à Bakounine, Schwitzguébel, Fritz Robert, Guillaume et autres délégués de l'*Alliance*, qui le demandèrent à grands cris ?» — Ici M. Marx ment sciemment ; nous étions délégués de nos Sections respectives, comme on peut le voir dans le compte-rendu du Congrès ; nous n'étions pas délégués de l'*Alliance*, dont ni Schwitzguébel, ni Robert ni moi ne faisions partie, par la simple raison que l' *Alliance* était une Section genevoise et que nous habitions les Montagnes.]], ne prévoyant pas le scandaleux abus que l'ambition de M. Marx allait faire de ces pouvoirs.

Oui, c'est trop vrai et nous le reconnaissons c'est nous-mêmes qui., dans notre aveugle confiance, avons donné au Conseil général des verges pour nous fouetter; nous ne faisons aucune difficulté d'en convenir ; et après l'expérience que nous avons faite du fâcheux résultat des *résolutions administratives du Congrès de Bâle* — que nous avions votées dans le but de donner au Conseil général un peu plus d'activité et d'initiative, et qui se sont montrées des instruments de despotisme, — nous ne nous sentons nullement embarrassés de reconnaître que nous avions eu tort de fournir

des armes à l'autoritarisme, et qu'il est grandement temps de réparer notre erreur.

Je le répète donc, le *Progrès* ne s'est occupé du Conseil général que pour en dire du bien, et l'assertion de M. Marx à ce sujet prouve, ou qu'il n'a pas lu le *Progrès*, ou qu'il faut ajouter un mensonge de plus à son volumineux dossier.

Quant à cette autre affirmation, que le *Progrès* a été *l'organe personnel de Bakounine*, elle est simplement ridicule. Il faut ne pas avoir la moindre idée du tempérament des internationaux jurassiens, pour supposer qu'ils auraient consenti soit à soutenir, soit à lire un journal qui aurait été *l'organe personnel* de quelqu'un. Le *Progrès* a eu, dès l'origine, un Comité de rédaction auquel tous les articles étaient soumis ; et nous poussions même le scrupule et le désir de représenter fidèlement l'idée collective, jusqu'à communiquer, chaque fois qu'il était possible, les articles à tous les membres présents de la Section du Locle.

Lorsque Bakounine est devenu un de nos collaborateurs, ses articles ont passé, comme les autres, au Comité de rédaction, qui leur a souvent fait subir des modifications considérables pour les adapter au cadre du journal. Le citoyen Bakounine, pour lequel nous avons beaucoup d'estime et d'amitié, a toujours été traité par nous sur le pied de la plus franche égalité, et si la chose paraît singulière à Karl Marx, c'est que dans son mépris des hommes, en qui il ne voit que des instruments plus ou moins dociles, dans son goût prononcé pour la dictature jésuitique, il ne peut se figurer une organisation dans laquelle personne ne commande et personne n'obéit.

Je viens au second fait. La brochure Marx, page 12, me reproche d'avoir, le 5 septembre 1870, lancé «un manifeste *anonyme*, publié en supplément et sous le couvert du journal officiel la *Solidarité*, demandant la formation de corps-francs suisses pour aller combattre les Prussiens, ce qu'il fut

toujours empêché de faire, sans aucun doute, par ses convictions abstentionnistes.»

Le manifeste de la *Solidarité* n'était pas anonyme, les articles du journal n'étant pas signés, il n'y avait aucun motif pour signer celui-là plutôt qu'un autre. D'ailleurs si je l'eusse fait, M. Marx, changeant de tactique, me reprocherait certainement aujourd'hui d'avoir mis ma signature au bas de ce document et d'avoir transformé par là en un simple manifeste personnel ce qui était un manifeste collectif ; – et cette fois il aurait raison.

Mais, pour n'être pas signé, le manifeste n'était en aucune façon *anonyme* : il paraissait en supplément à la *Solidarité*, et ce journal avait annoncé dès son premier numéro les noms de ses rédacteurs et collaborateurs. D'ailleurs la police ne s'y trompa pas, et sut parfaitement à qui s'en prendre : elle saisit le journal et en interdit la publication ultérieure, elle empêcha la convocation d'une assemblée populaire qui devait avoir lieu le même soir; et le gouvernement suisse télégraphia de Berne l'ordre de m'arrêter. Il révoqua cet ordre, parait-il, quelques heures plus tard, ayant réfléchi que mon arrestation ne ferait que donner plus d'importance à une affaire qu'il désirait étouffer. Pour moi, je restai à mon poste, à l'imprimerie du journal ; et quelque temps après, le Congrès de notre fédération, réuni à St-Imier, approuvait à l'unanimité ma conduite et les termes du manifeste.

Quant aux raisons pour lesquelles, à la suite d'une délibération collective, il ne fut pas donné suite alors aux propositions contenues dans le manifeste, nous n'en devons compte qu'à nos amis ; et ce n'est pas à M. Marx, qui n'a jamais risqué sa peau dans le moindre mouvement révolutionnaire, et qui fumait des cigarettes dans son cottage de Londres, pendant que plusieurs des hommes qu'il insulte dans sa brochure se battaient à Paris ou ailleurs, ce n'est pas à M. Marx à nous donner des leçons de bravoure.

Faut-il rappeler l'inqualifiable article que publia, dans l'*Égalité*, sous le titre de *Manifeste d'un mystificateur*, le plus plat des laquais juifs de M. Marx, M. Outine, et cela au plus fort de l'orage soulevé par le manifeste et lorsque j'étais sous le coup de poursuites judiciaires ; faut-il rappeler l'aimable dénonciation envoyée au *Bund* par Henri Perret et ses collègues, et les dénonciations non moins chevaleresques de Coullery dans la *Montagne* ? Ces procédés nous donnèrent alors un avant-goût de ce qu'on pouvait attendre de ces Messieurs, unis dans un touchant accord pour écraser l'hydre révolutionnaire en Suisse.

Enfin, troisième et dernier fait. D'après la brochure de M. Marx (page 20), j'aurais, dans une lettre écrite en juillet 1871 à mon ami Paul Robin, appelé Outine, Perret et consorts «les brigands de Genève.»

Si j'avais appliqué l'épithète de *brigands* à MM. Outine et H. Perret, j'aurais eu tort en effet, car un brigand peut avoir du courage et un certain genre d'honneur. Mais comme le prouve le texte de ma lettre, dont Robin, sur ma demande, vient de m'envoyer une copie, ce mot ne s'appliquait pas à ces Messieurs. Nous n'avons d'ailleurs nul besoin de chercher pour eux des qualificatifs méprisants ; nous les trouvons suffisamment flétris par les bassesses qu'ils ont commises et qui ont à jamais déshonoré leurs noms.

Salut et solidarité.

James Guillaume. Neuchâtel, 10 juin 1872.